

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 610**4 juin 2003****SOMMAIRE**

A + T architecture S.A., Luxembourg	29259	Everson S.A., Luxembourg	29269
Acqua S.A., Luxembourg	29246	Federal Invest S.A., Luxembourg	29278
Acqua S.A., Luxembourg	29247	Fin & Man Holding A.G., Luxembourg	29252
Angels Overseas Holding S.A., Luxembourg	29234	Finer S.A.H., Luxembourg	29263
Arosa Finance S.A., Luxembourg	29237	Fisher & Pierce Holding S.A., Luxembourg	29275
AZ Fund Management S.A., Luxembourg	29276	Fondation Recherche sur le S.I.D.A., Luxembourg	29253
Balder S.A.H., Luxembourg	29264	Fortissimo S.A., Luxembourg	29271
Balder S.A.H., Luxembourg	29273	Fortissimo S.A., Luxembourg	29271
BCN Investment S.A., Luxemburg-Strassen	29267	Fortissimo S.A., Luxembourg	29272
Belux Conseil S.A., Luxembourg	29258	Gar@qua Holding S.A., Luxembourg	29275
Belux Conseil S.A., Luxembourg	29258	Gefip Euroland Quantitatif, Sicav, Luxembourg ..	29262
Buraka Holding, S.à r.l., Luxembourg	29254	Giroflex Luxembourg S.A.H., Luxembourg	29264
CAI, Constructions Artisanales et Immobilières		Groovs & Partners S.A., Luxembourg	29274
S.A., Gilsdorf	29235	Herstatt Bank Luxembourg S.A., Luxembourg ..	29261
Carmar Holding S.A., Luxembourg	29276	Hornblower S.A., Luxembourg	29277
Chabana S.A., Luxembourg	29264	INCODIS, Intercontinental Distribution S.A., Ber-	
CLT-UFA S.A., Luxembourg	29265	trange	29245
CommTrust Investment Management S.A., Lu-		Infinity Holding Company S.A., Luxembourg	29236
xembourg	29250	Infinity Holding Company S.A., Luxembourg	29235
Corema & Cadillon Holding S.A., Luxembourg ...	29275	Insinger Fund Administration (Luxembourg) S.A.,	
Cubinvest S.A., Luxembourg	29262	Luxembourg	29278
Cubinvest S.A., Luxembourg	29262	International Sports Management Services S.A.,	
Diamètre S.A., Luxembourg	29276	Luxembourg	29271
Dover Overseas Holding S.A., Luxembourg	29267	Interprince Investment Company S.A., Luxem-	
E.C.C., Européenne de Comptabilité et de Com-		bourg	29273
munication S.A., Luxembourg	29279	Kaiser S.A., Luxembourg	29278
Elitius & Associés S.A., Luxembourg	29270	Kaupthing Bank Luxembourg S.A., Luxembourg .	29251
Eppa S.A., Luxembourg	29242	Kaupthing Bank Luxembourg S.A., Luxembourg .	29251
Etcetera International S.A., Luxembourg	29243	Kaupthing Bank Luxembourg S.A., Luxembourg .	29251
EURECOL, Société Européenne d'Ecologie S.A.,		Kendari S.A., Luxembourg	29247
Luxembourg	29277	Kendari S.A., Luxembourg	29248
Eurogallery Holding S.A., Luxembourg	29276	Key Asset Management S.A., Luxembourg	29252
European Finance Partners Holding S.A., Luxem-		Klacken Holdings S.A., Luxembourg	29274
bourg	29280	Konsortium Holding A.G., Luxembourg	29271
European Partners for Electronics Holding S.A.,		Kredietbank S.A. Luxembourggeoise, Luxembourg	29250
Luxembourg	29279	Kredos Investment S.A., Luxembourg	29258
European Polyservice Investments Holding S.A.,		Linux Holding S.A., Luxembourg	29266
Luxembourg	29267	Lubelmet S.A., Luxembourg	29241
Eurovoitures, S.à r.l., Luxembourg	29265	Lynx S.A., Luxembourg	29279
Evergreen Estates Holding S.A., Luxembourg ...	29268	Marina S.A., Luxembourg	29237

Marley & Timor Holding S.A., Luxemburg	29273	Savannah S.A., Luxemburg	29250
Master Investment Management S.A., Luxembourg	29250	Selective Investment Fund, Sicav, Luxembourg . .	29242
Mayflower Luxembourg Two, S.à r.l., Bascharage.	29277	Sethos S.A., Luxemburg	29239
Mecanauto, S.à r.l., Howald	29259	Société de Regroupement Immobilier S.A., Luxembourg	29274
Moselhaus Luxembourg S.A., Luxemburg	29272	Société Internationale de Propriété Immobilière S.A., Luxemburg	29273
Nestor Investment Management S.A., Luxembourg	29250	Stahlbeteiligungen Holding S.A., Luxemburg . . .	29252
O'Connor Global Convertible Portfolio Sicav, Luxembourg	29279	StarPlus Sicav, Luxemburg-Strassen	29278
Power Group Nexus Germany S.A., Luxemburg .	29234	U.K.B. Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	29270
Privilege Portfolio, Sicav, Luxembourg	29269	UPS Emerging Markets Investments Holding Luxembourg S.A., Machtum	29263
Ravagnan International S.A., Luxemburg	29263	Valstar S.A., Luxemburg	29268
Royale Actions & Participations Holding S.A., Luxembourg	29274	Virago Group S.A., Luxemburg	29269
S+B Inbau S.A., Kopstal	29268	Waicor Immobilière S.A., Luxemburg	29280
Safei Invest, Sicav, Luxembourg	29253	Winterwerb & Streng Holding S.A., Luxemburg . .	29280
Safeinvest Conseil S.A., Luxemburg	29276	World Wide Shares Holding S.A., Luxembourg . .	29270
Sauren Fonds-Select Sicav, Luxemburg-Strassen .	29275	WWK Investment S.A., Luxemburg	29277
Savannah S.A., Luxemburg	29249		

POWER GROUP NEXUS GERMANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau.
H. R. Luxemburg B 40.037.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. Mai 2003

- Die Hauptversammlung ratifizierte den Beschluss des Verwaltungsrates vom 10. Januar 2003 und bestätigte die Ernennung von Frau Anne Huberland als Mitglied des Verwaltungsrates.
- Die Hauptversammlung hat beschlossen, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers bis zur jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2008 zu verlängern.
- Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit Wirkung zum 1. Juni 2003 den Sitz der Gesellschaft von 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg zu verlegen.

Luxemburg, den 6. Mai 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025448.3/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

ANGELS OVERSEAS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau.
H. R. Luxemburg B 90.299.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 19. Mai 2003

- Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 19. Mai 2003 wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2003 von 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg verlegt.
- Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 19. Mai 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025443.3/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

CAI, CONSTRUCTIONS ARTISANALES ET IMMOBILIERES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9370 Gilsdorf, 31, rue Principale.
H. R. Luxemburg B 93.162.

Ausserordentliche Generalversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten die Aktionäre der C.A.I. S.A. zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen und beschließen folgendes:

1. Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Mme Liliane Schartz-Michels, wohnhaft in 28, Op der Schanz, L-6225 Altrier als Kommissarin der Gesellschaft mit Wirkung vom 17. April 2002 an.

2. Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Mme Monique Freyer und M. Jean-Pierre Schou, beide wohnhaft in 7, Walerwée, L-6225 Kobenbour aus gesundheitlichen Gründen mit Wirkung vom 1. Januar 2003 anzunehmen. Den beiden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die Dauer ihrer Verwaltungsratsmitgliedschaft die Entlastung erteilt.

Gilsdorf, den 31. Dezember 2002.

M. Freyer / J.-P. Schou

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 2003, réf. DSO-AE00090. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901122.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mai 2003.

INFINITY HOLDING COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 90.601.

Im Jahre zweitausendunddrei, am achtundzwanzigsten März.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch (Luxemburg).

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft INFINITY HOLDING COMPANY S.A., mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 183 vom 20. Februar 2003.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Wolfram Vögele, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Gerhild Starck, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Gabriele Bok, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von der Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert, beigegeben und mitformalisiert.

III.- Da sämtliche vierzig (40) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von achtzigtausend U.S. Dollar (USD 80.000,-) um es von seinem jetzigen Betrag von vierzig tausend U.S. Dollar (USD 40.000,-) auf einhundertzwanzig tausend U.S. Dollar (USD 120.000) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von achtzig (80) neuen Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend U.S. Dollar (USD 1.000,-), welche dieselben Rechte und vorteile verbriefen wie die schon bestehenden Aktien, welche gezeichnet werden durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital.

2.- Zeichnung und Einzahlung in bar aller neuen Aktien durch den Aktionär LUXEMBURG VENTURE CAPITAL INV. S.A., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, und Verzicht des anderen Aktionärs auf sein Recht zur Zeichnung der neuen auszugebenen Aktien.

3.- Dementsprechende Abänderung von Artikel drei der Satzung. Absatz jeweils in der Deutschen und Englischen Fassung der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Deutsche Fassung

«**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhundertzwanzig tausend U.S. Dollar (USD 120.000,-) eingeteilt in einhundertzwanzig (120) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend U.S. Dollar (USD 1.000,-).

Alle Aktien sind Inhaberaktien. Am Gesellschaftssitz wird ein Aktienregister geführt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.»

Englische Fassung

«**Art. 3.** The corporate capital is fixed at one hundred and twenty thousand U.S. Dollar (USD 120,000.-), represented by one hundred and twenty (120) shares of one thousand U.S. Dollar (USD 1,000.-) each.»

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um achtzigtausend U.S. Dollar (USD 80.000,-) aufzustoßen, um es von seinem jetzigen Betrag von vierzig tausend U.S. Dollar (USD 40.000,-) auf einhundertzwanzig tausend U.S. Dollar (USD 120.000,-) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von achtzig (80) neuen Aktien mit dem Nennwert von je eintausend U.S. Dollar (USD 1.000,-) welche dieselben Rechte und Vorteile verbrieften wie die schon bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung, nachdem sie festgestellt hat, dass ein Aktionär auf sein bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichtet hat, beschliesst zur Zeichnung aller neuen Aktien den anderen Aktionär, die Gesellschaft LUXEMBURG VENTURE CAPITAL INV. S.A., mit Sitz in Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II zuzulassen.

Dritter Beschluss - Zeichnung - Einzahlung

Sodann ist erschienen:

LUXEMBURG VENTURE CAPITAL INV. S.A, vorbenannt, hier vertreten durch Herrn Wolfram Vögele, vorbenannt, aufgrund einer der vorstehend angegebenen Vollmachten,

welcher erklärte, im Namen des vorgenannten Zeichners, die Gesellschaft LUXEMBURG VENTURE CAPITAL INV. S.A., die neuen Aktien zu zeichnen und dieselben voll in bar einzuzahlen, so dass die Summe von achtzig tausend U.S. Dollar (USD 80.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Vierter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Artikel drei der Satzung jeweils in der deutschen und in der englischen Fassung umzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Deutsche Fassung:

«**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhundertzwanzig tausend U.S. Dollar (USD 120.000,-) eingeteilt in einhundertzwanzig (120) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend U.S. Dollar (USD 1.000,-).

Alle Aktien sind Inhaberaktien. Am Gesellschaftssitz wird ein Aktienregister geführt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.»

Englische Fassung:

«**Art. 3.** The corporate capital is fixed at one hundred and twenty thousand U.S. Dollar (USD 120,000.-), represented by one hundred and twenty (120) shares of one thousand U.S. Dollar (USD 1,000.-) each.»

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der getätigten Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweitausend einhundertfünfzig Euro.

Zwecks Einregistrierung wird die Kapitalerhöhung geschätzt auf vierundsiebzig tausend sechshundertneundachtzig Euro und siebenundfünfzig Cent.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Sammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Vögele - G. Starck - G. Bok - H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 avril 2003, vol. 424, fol. 19, case 11. – Reçu 746,90 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 13. mai 2003.

H. Hellinckx.

(023078.3/242/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

INFINITY HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 90.601.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2003.

H. Hellinckx

(023079.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

MARINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.770.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 avril 2003, la société MONTEREY SERVICES S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Marc Grosman, administrateur et administrateur-délégué démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour MARINA S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03207. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024761.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

AROSA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 93.029.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

représentée par un de ses directeurs, à savoir Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, demeurant à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

2.- Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoirs principal, demeurant à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AROSA FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à six cent soixante-quinze mille trois cent soixante euros (EUR 675.360,-), divisé en dix-huit mille sept cent soixante (18.760) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 10.15 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée, dix-huit mille sept cent cinquante-neuf actions	18.759
2.- Monsieur Marco Neuen, prénommé, une action	1
Total: dix-huit mille sept cent soixante actions	18.760

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de six cent soixante-quinze mille trois cent soixante euros (EUR 675.360,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de huit mille sept cent cinquante euros (EUR 8.750,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jacques dit Sam Reckinger, maître en droit, demeurant à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

b) Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoirs principal, demeurant à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

c) Monsieur René Schlim, fondé de pouvoirs principal, demeurant à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

3.- Le siège social est établi à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Reckinger, M. Neuen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, vol. 138S, fol. 47, case 8. – Reçu 6.753,60 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

E. Schlessler.

(019188.3/227/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

SETHOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 93.031.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

représentée par un de ses directeurs, à savoir Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, demeurant à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

2.- Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoirs principal, demeurant à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SETHOS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-), divisé en cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	4.999
2.- Monsieur Marco Neuen, prénommé, une action	1
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jacques dit Sam Reckinger, maître en droit, demeurant à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,
- b) Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoirs principal, demeurant à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,
- c) Monsieur René Schlim, fondé de pouvoirs principal, demeurant à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

3.- Le siège social est établi à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé J. Reckinger, M. Neuen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 138S, fol. 55, case 5. – Reçu 1.800 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

E. Schlessler.

(019194.3/227/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

LUBELMET, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 53.762.

RECTIFICATIF

Rectificatif de la répartition bénéficiaire au 31 décembre 2001, enregistrée à Luxembourg, en date du 29 août 2002, vol. 573, fol. 72, case 5 et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

La répartition du bénéfice de l'exercice au 31 décembre 2001 est modifiée comme suit:

- Dotation à la réserve (art. 174bis, 5xIF01)	515.250,00 LUF
- A la réserve légale.	28.940,00 LUF
- A reporter à nouveau.	34.508,00 LUF
	578.698,00 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour LUBELMET

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024769.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

EPPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.722.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

(024486.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

SELECTIVE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 81.748.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the twenty-eighth day of March.
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

Mr Philippe Visconti, private employee, residing in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of EXPERT TIMING SYSTEMS, having its registered office in Ronda de la Buganvilla del Rey, 131 La Planta. Urb. La Buganvilla, E-28023 Madrid,

by virtue of a proxy under private seal given in Madrid on March 27, 2003.

The proxy given, signed *ne varietur* by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- SELECTIVE INVESTMENT FUND, having its registered office in L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on May 2, 2001, published in the Mémorial C number 401 of May 31, 2001 the articles of incorporation of which have not been amended since.

- The appearing person declares that all the shares had been gathered in the hands of EXPERT TIMING SYSTEMS, prenamed.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company SELECTIVE INVESTMENT FUND, prenamed.

- He has knowledge of the articles of incorporation of the company and he is perfectly aware of the financial situation of the company.

- He gives full discharge, in connection with their functions, to the Directors and the Statutory Auditor.

- He is vested, in his capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The books, accounts and documents of SELECTIVE INVESTMENT FUND, will be safekept for a period of five years in L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Philippe Visconti, employé privé, demeurant à Luxembourg.

agissant en sa qualité de mandataire spécial de EXPERT TIMING SYSTEMS, ayant son siège social à Ronda de la Buganvilla del Rey, 131, La Planta. Urb. La Buganvilla, E-28023 Madrid,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Madrid, le 27 mars 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, *ès qualité qu'elle agit*, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société SELECTIVE INVESTMENT FUND, avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 2 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 401 du 31 mai 2001, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir, EXPERT TIMING SYSTEMS, prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société SELECTIVE INVESTMENT FUND, prédésignée,

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Les livres et documents comptables de la société SELECTIVE INVESTMENT FUND, prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Visconti - H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 avril 2003, vol. 424, fol. 19, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2003.

H. Hellinckx.

(023007.3/242/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**ETCETERA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. ETCETERA INTERNATIONAL HOLDING S.A.)**

Registered office: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 89.838.

In the year two thousand three, on the twenty-seventh of March.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders ETCETERA INTERNATIONAL HOLDING S.A., a société anonyme holding having its registered office in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 28th of October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 12th of December 2002, number 1769.

The meeting is presided by Mrs Elisabeth Skog, private employee, residing in Luxembourg.

who appointed as secretary Mr Johan Kuylenstierna, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Enrico Maldifassi, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following

Agenda:

1. Change of the purpose of the company and amendment of Article 4 of the articles of association.

2. Change of the name of the company ETCETERA INTERNATIONAL HOLDING S.A. into ETCETERA INTERNATIONAL S.A. and further change of article 1 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the status of the company so that the company will not have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929.

The meeting decides to amend article 4 of the by-laws as follows:

«**Art. 4.** The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guarantees or in any other way. It may borrow and lend monies with or without providing for interest payments, issue bonds and any other kind of debentures.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.»

Second resolution

The general meeting decides to change the name of the company from ETCETERA INTERNATIONAL HOLDING S.A. into ETCETERA INTERNATIONAL S.A.

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend Article 1 of the articles of association to give it the following content:

«**Art. 1.** There exists a corporation in the form of a société anonyme under the name of:
ETCETERA INTERNATIONAL S.A.»

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme ETCETERA INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1769 du 12 décembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Elisabeth Skog, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Johan Kuylenstierna, employé privé, demeurant à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Enrico Maldifassi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social et modification de l'article 4 des statuts.

2. Modification de la dénomination de la société de ETCETERA INTERNATIONAL HOLDING S.A. en ETCETERA INTERNATIONAL S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le statut de la société, de sorte que la société n'a plus le statut d'une société holding comme il est défini dans la loi du 31 juillet 1929.

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entre-

prise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de ETCETERA INTERNATIONAL HOLDING S.A. en ETCETERA INTERNATIONAL S.A.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société sous forme de société anonyme, sous la dénomination de:
ETCETERA INTERNATIONAL S.A.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Skog, J. Kuylenstierna, E. Maldifassi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, vol. 17CS, fol. 29, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2003.

P. Bettingen.

(023056.3/202/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

INCODIS, INTERCONTINENTAL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.355.

L'an deux mille trois, le dix avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERCONTINENTAL DISTRIBUTION INCODIS S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 22 octobre 1993, publié au Mémorial C du 9 décembre 1993 numéro 585.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 16 juillet 2001, publié au Mémorial C du 5 mars 2002 numéro 355.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Wallers, Expert-comptable et Réviseur d'entreprises, demeurant à Burden.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Fondeur, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Natacha Steuermann, clerc de notaire, demeurant à Grevenmacher.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social du 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange
- 2.- Modification subséquente du troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 1 (alinéa 3) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Bertrange.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Wallers, C. Fondevur, N. Steuermann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 17CS, fol. 38, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2003.

P. Bettingen.

(023059.3/202/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

**ACQUA S.A., Société Anonyme,
(anc. ACQUA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.284.

L'an deux mille trois, le quatorze avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ACQUA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 79.284, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 13 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 477 du 26 juin 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marie Riccardi, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement ainsi que les procurations.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Abandon du régime fiscal sur les sociétés anonyme holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.

2.- Modification afférente des articles deux et onze des statuts.

3.- Modification de la dénomination sociale en ACQUA S.A.

4.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner, avec effet au 1^{er} janvier 2003, le régime fiscal sur les sociétés anonymes holding régies par la loi du 31 juillet 1929, d'adopter un nouvel objet et de modifier en conséquence les articles deux et onze des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

«**Art. 11.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la raison sociale de société de ACQUA HOLDING S.A. en ACQUA S.A. et de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Première phrase.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ACQUA S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Cinarelli - S. Wolter-Schieres - M. Riccardi - G. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 24 avril 2003, vol. 424, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2003.

H. Hellinckx.

(023065.3/242/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

ACQUA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.284.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2003.

H. Hellinckx.

(023067.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

KENDARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.470.

—

L'an deux mille trois, le trois avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KENDARI S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 122 du 6 février 2003, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq cents (500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) à deux cent mille Euros (EUR 200.000,-), par la création et l'émission de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles de cent Euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- L'actionnaire minoritaire renonce à son droit de souscription préférentiel et l'augmentation est ainsi souscrite et libérée intégralement par l'actionnaire majoritaire par versement en espèces.

3.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) à deux cent mille Euros (EUR 200.000,-), par la création et l'émission de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des mille cinq cents (1.500) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 31J (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue la société AQUALEGION LTD, prédésignée, ici représentée par son «director» Madame Luisella Moreschi, prénommée, laquelle comparante, représentée comme il est dit, a déclaré souscrire à toutes les mille cinq cents (1.500) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée se trouvant ainsi réalisée, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à deux cent mille Euros (EUR 200.000,-), divisé en deux mille (2.000) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi - S. Schieres - A. Cinarelli - H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 avril 2003, vol. 424, fol. 21, case 9. – Reçu 1.500 Euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2003.

H. Hellinckx.

(023073.3/242/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

KENDARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2003.

H. Hellinckx.

(023074.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

SAVANNAH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.417.

L'an deux mille trois, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAVANNAH S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 90.417, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 2002, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent cinquante (350) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification du nombre des actions existantes et fixation de leur valeur nominale à deux Euros (EUR 2,-) chacune.

2.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre des actions représentatives du capital social souscrit au montant de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, en dix-sept mille cinq cents (17.500) actions et de leur attribuer une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles et à l'annulation des actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) divisé en dix-sept mille cinq cents (17.500) actions de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Vigneron - S. Schieres - A. Cinarelli - H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 mars 2003, vol. 423, fol. 96, case 6. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2003.

H. Hellinckx.

(023082.2/242/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

SAVANNAH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.417.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2003.

H. Hellinckx.

(023084.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2003.

NESTOR INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.832.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signatures.

(024518.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

CommTrust INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.172.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signatures.

(024522.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

MASTER INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.378.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signatures.

(024524.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.395.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

Signatures

(024595.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 63.997.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(024494.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 63.997.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mars 2003

Les Actionnaires ont élu comme Administrateurs-Délégués Monsieur Johnie Wilson Brøgger et Monsieur Magnus Gudmundsson. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle se tiendra en 2004 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

E.J. Hilmarsson

Senior Lawyer

Translation*Summary of the resolutions taken during the Annual General Meeting held on March 5th, 2003*

The shareholders have elected as Managing Directors Mr. Johnie Wilson Brøgger and Mr. Magnus Gudmundsson. Their mandates will end at the AGM to be held on 2004 or till their successors have been nominated.

For publication in the official gazette Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, April 2nd, 2003.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

E.J. Hilmarsson

Senior Lawyer

(024499.2/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 63.997.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mars 2003

Les Actionnaires ont élu comme Administrateurs Monsieur Sigurdur Einarsson, (Président du Conseil d'Administration), Monsieur Gudmundur Örn Hauksson (Vice-Président du Conseil d'Administration), Monsieur Johnie Wilson Brøgger et Monsieur Magnus Gudmundsson. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle se tiendra en 2004 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Les Actionnaires ont approuvé l'élection de KPMG AUDIT LUXEMBOURG à la fonction de Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle statuera sur l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

E.J. Hilmarsson

Senior Lawyer

Translation:*Summary of the resolutions taken during the AGM held on March 5th, 2003*

The shareholders have elected as Directors Mr. Sigurdur Einarsson, (Chairman of the BOD), M. Gudmundur Örn Hauksson (Vice-Chairman of the BOD), M. Johnie Wilson Brøgger and M. Magnus Gudmundsson. Their mandates will end at the AGM to be held on 2004 or till their successors have been nominated.

The shareholders have approved the election of KPMG AUDIT LUXEMBOURG as auditor. The mandate will end immediately after the AGM approving the year ended 2003.

For publication in the official gazette Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, April 2nd, 2003.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

E.J. Hilmarsson

Senior Lawyer

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024496.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

KEY ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 78.032.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2003

En date du 25 avril 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé ce qui suit:

1. La cooptation, à la date du 1^{er} mars 2003 de Monsieur Serge Ries en remplacement de Monsieur Nicolaas Luijten, démissionnaire, est ratifiée.

2. Messieurs Charles Hamer, Alden Fiertz, Hugh Russell, Yves Huart et Serge Ries sont réélus comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024533.3/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

FIN & MAN HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 57.394.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 13 mai 2003*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

FIN & MAN HOLDING A.G.

R. Scheifer-Gillen / A. De Bernardi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024786.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

STAHLBETEILIGUNGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 14.849.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 janvier 2003 que:

- Est nommé commissaire aux comptes en remplacement de ARTHUR ANDERSEN avec effet rétroactif au 11 juin 2002 et avec mandat échéant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les comptes annuels se rapportant à l'exercice prenant fin le 31 décembre 2002:

DELOITTE & TOUCHE, société anonyme ayant son siège social 3, route d'Arlon à L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024881.3/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

FONDATION RECHERCHE SUR LE S.I.D.A., Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 4, rue Nicolas Ernest Barblé.

Comptes de l'exercice 2002

Recettes:	
Dons à la Fondation	41.527,03
Caisse centrale de l'Etat: participation transitoire aux frais de fonctionnement	547.826,00
Intérêts	3.886,64
Transfert non encore comptabilisé au 31 décembre 2001	5.325,37
Avoir en caisse au 1 ^{er} janvier 2002	337.585,00
Total:	936.150,04
Dépenses:	
Frais de salaires	337.649,12
Frais de fonctionnement du laboratoire de rétrovirologie	304.166,71
Frais de fonctionnement de la Fondation	435,38
Frais de formation continue	290,14
Frais de TVA année 2001	43.312,92
Frais de publication	58,08
Dépenses Journée scientifique	6.195,17
Avoir en caisse au 31 décembre 2002	244.042,52
Total:	936.150,04

Budget de l'exercice 2003

Frais de salaires	370.000,00
Frais de fonctionnement du laboratoire de rétrovirologie	350.000,00
Frais d'équipement du laboratoire de rétrovirologie	100.000,00
Frais de fonctionnement de la Fondation	2.500,00
Frais de TVA	50.000,00
Frais de formation continue du personnel du laboratoire de rétrovirologie	10.000,00
Total:	882.500,00

Pour le Conseil d'Administration

R. Hemmer / P. Kirpach

*Président / Trésorier**Conseil d'Administration*

- Madame la Grande-Duchesse Héritière de Luxembourg, Présidente d'Honneur.
- Monsieur Robert Hemmer, Président du Conseil d'Administration.
- Madame Janine Jost-Biver, Secrétaire.
- Monsieur Pierre Kirpach, Trésorier.
- Madame Danielle Hansen-Koenig, Membre.
- Monsieur Paul Kremer, Membre.
- Monsieur Arsène Kronshagen, Membre.

Pour le Conseil d'Administration

J. Jost-Biver

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024789.2//47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

SAFEI INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 25.606.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Signatures.

(024896.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

BURAKA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 93.545.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the sixteenth of May.
Before Us, André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R. C. Luxembourg B 37.974, a company with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

here duly represented by Mr Ronald Chamielec, accountant, and Mr Delio Cipolletta, lawyer, both with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, acting as attorneys-in-fact «A» and «B» entitled to jointly commit the Company.

Such appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies, either Luxembourg or foreign, and the control and development of such participating interests, subject to the provisions set out in Article 209 of the law on commercial companies.

The Company may in particular acquire all types of negotiable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

The Company may also acquire, create, develop and sell any patents together with any rights attached thereto and realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these activities and patents by whom and by whatever means, participate in the creation, the development and the control of any company.

The Company may borrow in any form and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes remaining always, however, within the limits established by the law of July 31, 1929, concerning holding companies.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of BURAKA HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the partner(s), or in case of transfer within the same municipality, by the decision of the manager(s).

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twenty-four thousand and eight hundred (24,800.-) euro (EUR), represented by two hundred and forty-eight (248) shares of a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in conformity with article 189 of the law of August 10, 1915, the value of a share is based on the average of the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Towards third parties the Company is validly bound by the sole signature of the manager. In case of plurality of managers, the Company is validly bound by the sole signature of any manager or by the signature of any person duly appointed for such purpose by the manager(s).

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the amended laws of August 10, 1915 on commercial companies and of July 31, 1929 on holding companies.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty-four thousand and eight hundred (24,800.-) euro (EUR) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2003.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at one thousand four hundred and fifty (EUR 1,450.-) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the Company for an undefined period:
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R. C. Luxembourg B 37.974, a company with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing party's mandatories, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R. C. Luxembourg B 37.974, une société avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

ici dûment représentée par Monsieur Ronald Chamielec, comptable, et Monsieur Delio Cipolletta, juriste, tous les deux avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, agissant en tant que représentants «A» et «B» avec pouvoir d'engager la Société conjointement.

Laquelle comparante a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

Art. 3. La Société prend la dénomination de BURAKA HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du ou des associés ou en cas de transfert au sein d'une même commune, par décision du ou des gérants.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-quatre mille huit cents (24.800,-) euros (EUR), représenté par deux cent quarante-huit (248) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années de la Société et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve valablement engagée par la signature individuelle du gérant. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un des gérants ou par la signature de toute personne dûment désignée à cet effet par le ou les gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Art. 11: Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de vingt-quatre mille huit cents (24.800,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cent cinquante (1.450,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R. C. Luxembourg B 37.974, une société avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Chamielec, D. Cipolletta, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, vol. 138S, fol. 99, case 3. – Reçu 248 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(025824.3/230/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

KREDOS INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.437.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 février 2002

- La cooptation de Monsieur Vicente Ciletti, employé privé, demeurant 29A, rue Carabot, CH-1213 Onex en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Ernesto Porro, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr. Joseph Peffer, L-2319 Howald, de Monsieur Jean-François Cordemans, employé privé, CH-Genève et de Monsieur Vicente Ciletti, employé privé, 29A, rue Carabot, CH-1213 Onex sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 4 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 4 ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 5 février 2002.

Certifié sincère et conforme

KREDOS INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024740.3/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

BELUX CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.394.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire
qui s'est tenue le 29 novembre 2001 à 15.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée Générale acte la décision de Monsieur Pierre-Michel Hamery de ne pas demander le renouvellement de son mandat d'administrateur, le remercie pour sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:

* Monsieur Jean Quintus, Administrateur de Sociétés, demeurant à Blaschette, 11, rue de Fischbach.

- Par ailleurs, l'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Joseph Winandy et Patrice Crochet.

- Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2002.

- L'Assemblée Générale acte la démission de Monsieur Bernard Ewen de son poste de Commissaire aux Comptes, le remercie pour sa précieuse collaboration et nomme en remplacement.

* FIDUCIAIRE GLACIS, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024828.3/1172/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

BELUX CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.394.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

FIDUPAR

Signature

(024793.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

MECANAUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 12, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 15.703.

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privée en date du 3 décembre 2002 et d'une signification de cession de parts sociales par-devant l'Huissier Marc Graser en date du 28 janvier 2003, dûment enregistrée, que:

- Monsieur André Froehling, demeurant à L-3377 Leudelange 46a, rue de la Gare,
a cédé l'intégralité de ses parts sociales soit 30 parts sociales qu'il détient dans la MECANAUTO, S.à r.l. établie à L-1274 Howald, 12, rue des Bruyères, à la société à responsabilité limitée TECHNOPOL, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

Suite à ladite cession de parts sociales, la répartition des parts sociales se fait comme suit:

Hein Roland	30 parts sociales
Hein Alain	30 parts sociales
TECHNOPOL, S.à r.l.	30 parts sociales
Total:	90 parts sociales

Pour la MECANAUTO, S.à r.l.

R. Hein

Gérant technique

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024794.3/680/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

A + T architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2427 Luxembourg, 20, rue du Rahm.
R. C. Luxembourg B 93.488.

STATUTS

L'an deux mille trois, le sept mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Claudine Arend, architecte, demeurant à L-2427 Luxembourg, 20, rue du Rham.

2) Madame Anouk Thill, architecte d'intérieur, demeurant à L-1744 Luxembourg, 3, rue St. Hubert.

Lesquelles comparantes ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de A + T architecture S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier d'architecture et d'un atelier d'architecture d'intérieur. La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille cent euros (32.100,- EUR) représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de deux cent quatorze (214,- EUR) chacune, divisées en deux catégories d'actions, soit: cent (100) actions ordinaires, et cinquante (50) actions sans droit de vote.

Art. 6. Les actions doivent être créées sous la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions. Les actions ne peuvent être cédées qu'à une personne préalablement agréée par les actionnaires. L'agrément des autres actionnaires est organisé comme suit:

1. L'actionnaire qui désire céder ses actions à un autre actionnaire ou à un tiers notifie la demande d'agrément au conseil d'administration par lettre recommandée, qui dans les huit (8) jours, informe les autres actionnaires de la demande par lettre recommandée.

2. Les actionnaires autres que le cédant disposent d'un délai de quinze (15) jours à dater de la notification de la demande d'agrément, pour accepter ou non la cession proposée. Leur décision doit être notifiée par lettre recommandée. L'agrément du cessionnaire est présumé acquis à défaut d'opposition dans le délai.

3. En cas de refus d'agrément, les opposants ont l'obligation de proposer, ensemble avec le refus d'agrément, aux actionnaires autres que le cédant un ou plusieurs autres cessionnaires, actionnaires ou non, qui auraient leur agrément.

4. En cas de refus par le cédant ou tout autre actionnaire du ou des nouveaux cessionnaires proposés, dans les quinze (15) jours de la notification de son ou de leurs identités, comme en cas d'absence de proposition d'un ou plusieurs autres cessionnaires, les opposants seront réputés acquéreurs des actions ayant fait l'objet de la demande d'agrément.

5. En cas d'acquisition des actions par les opposants, celles-ci se répartissent entre eux proportionnellement à leur participation dans le capital social.

6. Le prix des actions sera déterminé sur la base des derniers comptes annuels de la société, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires. Les dispositions qui précèdent s'appliquent mutatis mutandis aux transmissions pour cause de mort.

Art. 7. La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur le plus ancien en rang. Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature de son administrateur délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 10. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiées par la suite, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires rééligibles et révocables à tout moment. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement, la durée du mandat est de six ans.

Année sociale

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille trois.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille quatre à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, elle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires des actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire détenteur d'actions ordinaires aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action ordinaire donne droit à une voix."

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions avec droit de vote</i>	<i>Nombre d'actions sans droit de vote</i>

1. Madame Claudine Arend, prénommée:	16.050,-	16.050,-	75	
2. Madame Anouk Thill, prénommée:	16.050,-	16.050,-	25	50
Total:	32.100,-	32.100,-	100	50

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-deux mille cent euros (32.100,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.300,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Claudine Arend, architecte, née à Luxembourg, le 21 janvier 1971, demeurant à L-2427 Luxembourg, 20, rue du Rham.

- Madame Anouk Thill, architecte d'intérieur, née à Luxembourg, le 31 juillet 1972, demeurant à L-1744 Luxembourg, 3, rue St. Hubert.

- Monsieur Pierre Arend, professeur en retraite, né à Ettelbruck, le 9 janvier 1939, demeurant à L-2117 Luxembourg, 18, rue Nicolas Mameranus.

- Monsieur Fernand Thill, ingénieur en retraite, né à Luxembourg, le 22 mars 1942, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 10, rue de la Ferme.

3) A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Norbert Brakonier, indépendant, né à D-Birresborn, le 2 juillet 1966, demeurant à D-54316 Holzerath, Römerstrasse 30.

4) La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

5) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur délégué.

6) Le siège de la société est fixé à L-2427 Luxembourg, 20, rue du Rham.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites comparantes ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Arend, A. Thill, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 9 mai 2003, vol. 466, fol. 81, case 5. – Reçu 321 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 mai 2003.

A. Lentz.

(025125.3/221/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

HERSTATT BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, en liquidation.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 9.823.

EXTRAIT

Par une décision du liquidateur du 16 mai 2003 le siège social de la Société a été transféré au 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Signature

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025283.3/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

CUBINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 53.160.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 16 janvier 2003:

* La nomination en qualité d'administrateurs pour un mandat de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant en 2009, de:

- Monsieur Pierre Tripet, administrateur de sociétés, demeurant 3, ruelle des Cadoules à Chexbres (Suisse);
- Madame Isabelle Tripet, secrétaire, demeurant 3, ruelle des Cadoules à Chexbres (Suisse);
- Monsieur Jacques Matagne, employé privé, demeurant 1, Grand-Rue à Daussois (Belgique).

* La nomination en qualité de commissaire aux comptes de ABAX AUDIT, S.à r.l., avec siège social 6, place de Nancy à Luxembourg, pour un mandat de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024835.3/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

CUBINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 53.160.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 16 janvier 2003:

Le mandat de Monsieur Lambert Jean-Marie demeurant à Fleurus (Belgique) a expiré le 16 janvier 2003. Il n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024841.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

GEFIP EUROLAND QUANTITATIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.100.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social le 7 mai 2003 à 11.00 heures*

Cinquième résolution

L'Assemblée ratifie la nomination de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG (représentée par Monsieur Pierre Corbiau et Monsieur Christophe Vallée) au poste d'Administrateur en remplacement de BNP PARIBAS LUXEMBOURG (représentée par Monsieur Pierre Corbiau et Monsieur Christophe Vallée).

L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Monsieur Eric Michelet, Monsieur Hubert Jousset, Monsieur Bertrand Jacquilat et BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG (représentée par Monsieur Pierre Corbiau et Monsieur Christophe Vallée) pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG S.A. en remplacement de la société SORE INTERNATIONAL, S.à r.l. (précédemment ANDERSEN S.A.) pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2004.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024904.3/1176/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

UPS EMERGING MARKETS INVESTMENTS HOLDING LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6841 Machtum, 13, rue de l'Eglise.
H. R. Luxemburg B 86.428.

Auszug des Protokolls der Ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2003 in Luxemburg

Es ergibt sich von der Generalversammlung vom 15. April 2003 die folgenden Beschlüsse:

- Die Versammlung genehmigt den Jahresabschluss per 31. Dezember 2002.
- Das Jahresergebnis wurde angewendet.
- Die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder werden für die nächsten sechs Jahre verlängert:
Herr John Seil;
Herr Claude Zimmer;
Herr Luc Hansen.
- Das Mandat des aktuellen Rechnungskommissar AUDIEX wird für die nächsten sechs Jahre verlängert.

Für gleichlautenden Auszug

UPS EMERGING MARKETS INVESTMENTS HOLDING LUXEMBOURG

C. Zimmer

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024867.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

RAVAGAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.789.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 mars 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Marco Callegari, dottore commercialista, demeurant 3, Galleria Berchet, I-35131 Padoue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024869.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

FINER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.858.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 mai 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Mohamed Otmane-Tani, consultant, demeurant à Paris, Président.
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024870.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

GIROFLEX LUXEMBURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxembourg B 31.762.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 mars 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024873.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

CHABANA, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 34.721.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 janvier 2003 que:

- Est nommé commissaire aux comptes en remplacement de ARTHUR ANDERSEN avec effet rétroactif au 11 juin 2002 et avec mandat échéant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les comptes annuels se rapportant à l'exercice prenant fin le 31 décembre 2002:

DELOITTE & TOUCHE, société anonyme ayant son siège social 3, route d'Arlon à L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024882.3/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

BALDER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.121.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 4 mars 2003 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A., Administrateurs et de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024929.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 16 avril 2003, que:

- L'Assemblée générale prend acte des démissions d'administrateurs intervenues au cours de l'année 2002 et jusqu'au jour de l'assemblée:

- Mme Fernande Alldis-Stoffel, comme administrateur représentant le personnel, remplacée par M. Angelo Rubino le 7 mai 2002, en application de la loi;

- M. Didier Bellens, intervenue avec effet au 28 février 2003;

- M. Bruno Chauvat, intervenue avec effet au 1^{er} avril 2003.

L'Assemblée générale ratifie et confirme la nomination en tant qu'administrateur de M. Gerhard Zeiler coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 mars 2003, pour un mandat prenant fin à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale de l'ensemble des mandats des administrateurs à l'exception de ceux de Messieurs Bruno Ferrari, Robert Leven, Angelo Rubino, Gérard Schneider et Claude Wallenborn représentant le personnel en application de la loi et dont la désignation ne relève pas de l'Assemblée générale des actionnaires.

Elle décide de renouveler les mandats de Monsieur Gaston Thorn, de Madame Colette Flesch et de Messieurs Raymond Kirsch, René Steichen ainsi que ceux de Messieurs Gerhard Zeiler, Thomas Rabe, Roy Addison, Vincent de Dordodot, Jean-Charles De Keyser et Romain Mannelli et de nommer comme administrateur Monsieur Thomas Hesse.

Sans préjudice de l'échéance particulière des mandats des représentants du personnel, l'Assemblée générale fixe la durée des mandats des administrateurs à une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

- Sur proposition du Comité mixte d'entreprise l'Assemblée générale désigne comme réviseur d'entreprises la société civile KPMG AUDIT établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

L'Assemblée confie au réviseur d'entreprises la mission, pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003, de contrôler conformément à la loi, les comptes annuels de la société et la concordance des rapports de gestion avec les comptes des exercices concernés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04437. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(025271.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

EUROVOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.978.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1) Monsieur Ricardo Olaiz Achiaga, chef de personnel, demeurant à Vitoria, 3-2^o, rue Navarro Villoslada (Espagne), ici représenté par Mademoiselle Francine Moniot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vitoria le 29 avril 2003, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2) Monsieur Julian Olaiz Achiaga, gérant de sociétés, demeurant à Vitoria, 3-2^o D, Plaza del Arca (Espagne), ici représenté par Mademoiselle Francine Moniot, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vitoria le 29 avril 2003, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequels comparants, en leurs dites qualités, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée EUROVOITURES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 13 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 149 du 11 mars 1998.

Les comparants déclarent que le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées et détenues comme suit:

1. Monsieur Ricardo Olaiz Achiaga, chef de personnel, demeurant à Vitoria, 3-2°, rue Navarro Villoslada (Espagne), quatre cent soixante parts sociales:	460
2. Monsieur Julian Olaiz Achiaga, gérant de sociétés, demeurant à Vitoria, 3-2°D, Plaza del Arca (Espagne), quarante parts sociales:	40
Total:	500

Que suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 20 décembre 2002, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, les comparants ont décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

Suivant le même acte, les comparants ont désigné comme liquidateur de la société, Monsieur Ricardo Olaiz Achiaga, chef de personnel, demeurant à Vitoria, 3-2°, rue Navarro Villoslada (Espagne), auquel étaient conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Les associés déclarent alors approuver le rapport du liquidateur qui leur a été soumis. Ils approuvent de même le rapport de la société à responsabilité limitée VAN GEET DERICK & CO, Réviseur d'entreprises, S. à r. l., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, désignée comme commissaire-vérificateur à la gestion du liquidateur.

Ces rapports, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qui sont prises à l'unanimité:

Première résolution

Les rapports du liquidateur et du commissaire-vérificateur sont approuvés. Décharge est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

Deuxième résolution

Les associés approuvent les comptes arrêtés au 31 mars 2003.

Troisième résolution

La clôture de la liquidation de la société est prononcée et il est constaté expressément que la société EUROVOITURES, S.à r.l. a cessé d'exister au 31 mars 2003.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq années au siège du commissaire-vérificateur à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la mandataire des comparants, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Moniot, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 5 mai 2003, vol. 466, fol. 78, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 mai 2003.

A. Lentz.

(025018.3/221/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

LINUX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

H. R. Luxembourg B 92.387.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 15. Mai 2003

Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 15. Mai 2003 wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2003 von 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg verlegt.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 15. Mai 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04322. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025373.3/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

EUROPEAN POLYSERVICE INVESTMENTS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxemburg, 1, rue du Nassau.
H. R. Luxemburg B 82.739.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 14. Mai 2003

Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 14. Mai 2003 wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2003 von 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg verlegt.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 14. Mai 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025376.3/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

DOVER OVERSEAS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau.
H. R. Luxemburg B 90.300.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 15. Mai 2003

Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 15. Mai 2003 wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2003 von 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg verlegt.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 15. Mai 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04319. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025378.3/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

BCN INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 88.282.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2002 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002 wurden einregistriert in Luxemburg am 22. April 2003, réf. LSO-AD04569 und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 27. Mai 2003 hinterlegt.

Auszug aus der Ordentlichen Generalversammlung, die am 26. März 2003 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 2002 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

- Herr Julien Zimmer, DZ BANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg
- Herr Stefan Schneider, DZ BANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg
- Herr Dr. Burkhardt Kopf (Vorsitz), BANK COMPANIE NORD A.G., Kiel
- Herr Erwin Schneider, BANK COMPANIE NORD A.G., Kiel
- Herr Thorsten Schutz, BANK COMPANIE NORD A.G., Kiel

als Verwaltungsratsmitglieder wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2003 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Für das abgelaufene Geschäftsjahr per 31. Dezember 2002 wurde kein Gewinn ausgewiesen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 26. März 2003.

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Für BCN INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025286.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

VALSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 50.005.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 août 2002 à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Meunier Patrick, de Monsieur Ruxton Alexander, de Monsieur Ebraheen M. Alozan et de Monsieur Ruxton Derek en tant qu'administrateurs et de MRM CONSULTING S.A. en tant que commissaire aux comptes de la société et nomination de Monsieur Mertz Yves, de Monsieur Houssa Maurice, de Monsieur Rochas Patrick en tant qu'administrateurs et DEBELUX AUDIT S.A. en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2005.

- Transfert du siège social du 14A, rue des Bains L-1212 Luxembourg au 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04581. – Reçu euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025288.3/1682/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

EVERGREEN ESTATES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 89.474.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2003 du Conseil d'Administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 20 mai 2003 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg à partir du 1^{er} juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025374.3/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

S+B INBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8181 Kopstal, 54, route de Mersch.
R. C. Luxembourg B 64.900.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 décembre 2002 que:

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Robert Bintener en tant qu'administrateur et décide de nommer Monsieur Hack Daniel administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2004 statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Conseil d'administration

Monsieur Fred Bintener

Monsieur Daniel Hack

Monsieur Edgar Sausmikat

Monsieur Christian Wolff

Commissaire aux comptes

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour S+B INBAU S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025450.3/514/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

PRIVILEGE PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 32.640.

La société PRIVILEGE PORTFOLIO SICAV, 34, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 32.640 requiert Monsieur le Préposé du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de procéder aux inscriptions des modifications suivantes:

d'effacer: Monsieur Malcolm Le May, administrateur qui a démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 10 janvier 2003.

d'ajouter: Monsieur Keith Jones, administrateur, qui a été coopté par le Conseil d'Administration avec effet au 5 mars 2003.

Le Conseil d'Administration se compose à présent comme suit:

Administrateurs

M. Keith Jones, administrateur, Londres, Angleterre

M. André Elvinger, administrateur, Luxembourg;

M. Marcel Ernzer, administrateur, Luxembourg

M. Gerald Holtham, administrateur, Londres, Angleterre

M. Raoul Bachmann, administrateur, Zurich, Suisse.

Pour la société

PRIVILEGE PORTFOLIO SICAV

G. Meis

Head of Compliance and Legal

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025457.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

VIRAGO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 25.077.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 19 mai 2003 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg à partir du 1^{er} juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025461.3/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

**EVERSON S.A., Société Anonyme,
(anc. PRINCE MOSAED FINANCE AND INVESTMENT COMPANY S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 85.059.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 16 mai 2003 du Conseil d'Administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 16 mai 2003 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg à partir du 1^{er} juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025409.3/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

U.K.B. FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.635.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 avril 2003

La décision a été prise de réélire comme Administrateurs:

M. Geoffrey Cook, BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

M. James R. Kent, BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Dr. Wolfgang Mansfeld, UNION ASSET MANAGEMENT HOLDING AG

M. Yu Takeda, KOKUSAI ASSET MANAGEMENT CO, Ltd.

M. Christoph Cramer a démissionné comme administrateur le 6 juin 2002.

Les Administrateurs resteront en fonction pour une nouvelle période se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant lieu pour approuver les états financiers clôturés au 31 décembre 2003.

La décision a été prise de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. pour la même période que les Administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

U.K.B. FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(025435.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

WORLD WIDE SHARES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 32.009.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 16 mai 2003 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg à partir du 1^{er} juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025437.3/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

ELITIUS & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.183.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 décembre 2002 que:

Délibération

L'Assemblée nomme Monsieur Olivier Maes, expert-comptable, demeurant à Gockhausen (Suisse) aux fonctions d'administrateur à compter du 1^{er} janvier 2003 et pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2003.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025305.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

KONSORTIUM HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

H. R. Luxembourg B 20.995.

AUSZUG

Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 14. Mai 2003 wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2003 von 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg verlegt.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 14. Mai 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025379.3/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

INTERNATIONAL SPORTS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 76.836.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 19 mai 2003 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg à partir du 1^{er} juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025389.3/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

FORTISSIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.224.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05266, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(025295.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

FORTISSIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.224.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 mai 2003 que:

Délibération

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

L'Assemblée élit le nouveau Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire:

Administrateur: Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg

Administrateur: Maître René Faltz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg

Administrateur: Maître Christian-Charles Lauer, avocat à la Cour demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes: FREECAP GLOBAL INC., avec siège social à Tortola (B.V.I.)

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer pour:
Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué: Monsieur Jean-Luc Jourdan
Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour modification

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025299.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

FORTISSIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.224.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 mai 2003 que:

Délibération

Le Conseil d'Administration procède à la nomination de Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur-délégué pour une terme allant jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

L'administrateur-délégué aura tous pouvoirs de signature individuelle dans la gestion journalière dans son sens le plus large ainsi que dans tous les rapports avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour modification

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025301.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

MOSELHAUS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

H. R. Luxemburg B 54.109.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 8. Mai 2003

- Die Hauptversammlung genehmigte den Rücktritt des Abschlussprüfers EUROPEAN AUDITING S.A., mit Sitz in Wickhams Cay, Road Town, Tortola (BVI), und erteilte ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage.

- Die Gesellschaft EURO ASSOCIATES, mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, H. R., Sektion B, Nr. 23.090 wurde zum neuen Abschlussprüfer ernannt.

- Gemäss Artikel 6 der Statuten sowie gemäss Artikel 51 und 52 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften hat die Generalversammlung einstimmig beschlossen, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des neu gewählten Abschlussprüfers für weitere sechs Jahre zu verlängern. Die Mandate enden damit am Datum der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2008.

- Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit Wirkung zum 1. Juni 2003, den Sitz der Gesellschaft von 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, zu verlegen.

Luxemburg, den 8. Mai 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025452.3/576/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

INTERPRINCE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 85.064.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 7 mai 2003 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg à partir du 1^{er} juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025391.3/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

MARLEY & TIMOR HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
H. R. Luxemburg B 19.828.

—
AUSZUG

Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 20. Mai 2003 wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2003 von 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg verlegt.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 20. Mai 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04302. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025393.3/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

SOCIETE INTERNATIONALE DE PROPRIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 49.602.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 19 mai 2003 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg à partir du 1^{er} juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025395.3/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

BALDER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.121.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

FIDUPAR

Signatures

(024913.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

SOCIETE DE REGROUPEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 47.664.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 12 mai 2003 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg à partir du 1^{er} juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025399.3/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

ROYALE ACTIONS & PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 37.900.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 9 mai 2003 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg à partir du 1^{er} juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025400.3/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

GROOVS & PARTNERS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
H. R. Luxemburg B 19.414.

—
Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 5. Mai 2003

Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 5. Mai 2003 wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2003 von 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg verlegt.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 5. Mai 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025402.3/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

KLACKEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.133.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

FIDUPAR

Signatures

(024915.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

FISHER & PIERCE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau.
H. R. Luxemburg B 23.199.

AUSZUG

Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 5. Mai 2003 wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2003 von 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg verlegt.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 5. Mai 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025404.3/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

GAR@QUA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau.
H. R. Luxemburg B 87.914.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 8. Mai 2003

Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 8. Mai 2003 wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2003 von 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg verlegt.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 8. Mai 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025405.3/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

COREMA & CADILLON HOLDING S.A., Aktien-Holdinggesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau.
H. R. Luxemburg B 18.555.

AUSZUG

Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 12. Mai 2003 wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2003 von 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg verlegt.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 12. Mai 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025406.3/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

SAUREN FONDS-SELECT SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Siège social: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 68.351.

Der Bilanz zum 31. Dezember 2002 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002 wurden einregistriert in Luxemburg am 23. Mai 2003, unter der réf. AE05342, und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 27. Mai 2003 hinterlegt.

Luxemburg, den 21. Mai 2003.

Für SAUREN FONDS-SELECT SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

(025292.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

SAFEINVEST CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.449.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Signatures.

(024898.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

AZ FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 73.617.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Signatures.

(024899.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

CARMAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.486.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

FIDUPAR

Signatures

(024917.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

DIAMETRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.897.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

FIDUPAR

Signatures

(024921.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

EUROGALLERY HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
H. R. Luxemburg B 69.357.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 14. Mai 2003

Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 14. Mai 2003 wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2003 von 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg verlegt.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 14. Mai 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025407.3/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

MAYFLOWER LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.
R. C. Luxembourg B 80.665.

EXTRAIT

Suite à la cession de 120 parts signée en date du 15 mai 2003 entre THE MAYFLOWER CORPORATION PLC en tant que cédant, MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. en tant que cessionnaire et MAYFLOWER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l. en tant que tiers cédé, les parts sociales de la société MAYFLOWER LUXEMBOURG TWO, S.à r.l. sont réparties comme suit:

MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. 1.661.570 parts sociales
MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. est donc devenu associé unique de MAYFLOWER LUXEMBOURG TWO, S.à r.l.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025171.3/304/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

HORNBLOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.115.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

HORNBLOWER S.A.

Signatures

(025278.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

WWK INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 81.270.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

WWK INVESTMENT S.A.

Signatures

(025279.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

EURECOL, SOCIETE EUROPEENNE D'ECOLOGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 86.152.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 16 mai 2003 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg à partir du 1^{er} juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025408.3/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

FEDERAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 31.582.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05437, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signature

Un mandataire

(025280.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

INSINGER FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 66.384.

Réviseur d'entreprises

KPMG AUDIT

31 allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Conseil d'administration

- Monsieur Stephen Hutchings, demeurant 46G rue des 3 Cantons, L-3961 Ehlange

- Monsieur Mariusz Baranowski, demeurant 2 Am Bongert, L-4961 Clemency

- Monsieur Wolbert Kamphuijs, demeurant 278 Stuurmankade, 1019 WD Amsterdam, Pays-Bas

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires ajournée, tenue au siège social de la Société, en date du 14 avril 2003, a décidé d'affecter le résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2002 comme suit:

Transfert vers la réserve légale (5%)	4.666,07 EUR
Bénéfice reporté	88.655,27 EUR
Bénéfice de l'année	93.321,34 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

C. Mermans / M. Baranowski.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025281.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

StarPlus Sicav, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 72.359.

Der Bilanz zum 31. Dezember 2002 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002 wurden einregistriert in Luxemburg am 23. Mai 2003, unter der réf. AE05337, und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 27. Mai 2003 hinterlegt.

Luxemburg, den 19. Mai 2003.

Für StarPlus Sicav

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

(025290.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

KAISER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 60, boulevard Marcel Cahen.
R. C. Luxembourg B 5.758.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Signature.

(025440.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

E.C.C., EUROPEENNE DE COMPTABILITE ET DE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 52.729.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du 12 mai 2003 du Conseil d'Administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 12 mai 2003 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg à partir du 1^{er} juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025410.3/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

EUROPEAN PARTNERS FOR ELECTRONICS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 38.657.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 13 mai 2003 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg à partir du 1^{er} juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025411.3/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

**O'CONNOR GLOBAL CONVERTIBLE PORTFOLIO SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.968.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AE01070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour O'CONNOR GLOBAL CONVERTIBLE PORTFOLIO SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

I. Asseray / D. Deprez

Director / Associate Director

(025523.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

LYNX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 60, boulevard Marcel Cahen.
R. C. Luxembourg B 11.939.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Signature

Administrateur

(025442.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

EUROPEAN FINANCE PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 38.741.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 19 mai 2003 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg à partir du 1^{er} juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025412.3/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

WAICOR IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 43.086.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 14 mai 2003 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg à partir du 1^{er} juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025414.3/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

WINTERWERB & STRENG HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
H. R. Luxemburg B 18.966.

—
AUSZUG

Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 13. Mai 2003 wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2003 von 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg verlegt.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 13. Mai 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025416.3/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.
